



Mise en œuvre et règlement du 1^{er} **concours photo du SCoT** Besançon Cœur Franche-Comté

Le Syndicat Mixte du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté pilote la mise en œuvre d'un document d'urbanisme appelé Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il fixe les grandes orientations d'aménagements du territoire des deux intercommunalités, le Grand Besançon Métropole et la Communauté de Communes du Val Marnaysien. Ces orientations apportent des réponses en matière d'organisation de l'espace, de développement de l'habitat, de mobilité, de développement économique, d'aménagement commercial, d'environnement, de paysage, d'agriculture.

Pour l'année 2024, le SMSCoT a souhaité apporter un regard particulier à la thématique de **l'habitat** et sensibiliser aux logements de demain.

1- **Thème du concours**

Les photos auront pour thème : **le petit habitat collectif réussi**, neuf ou rénové.

Définition : *le petit habitat collectif, aussi appelé intermédiaire ou semi-collectif, est une forme urbaine au croisement entre la maison individuelle et l'appartement d'immeuble collectif. Il se caractérise principalement par un groupement de logements avec des caractéristiques proches de l'habitat individuel tel que l'accès individualisé aux logements et des espaces extérieurs privatifs pour chaque logement.*

Les photos devront être prises sur une des 113 communes du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté.

2- Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux personnes majeures et mineures à titre individuel (autorisation de participation à fournir par le représentant légal) vivant ou travaillant sur le territoire du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté. La participation est gratuite et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

3- Durée et déroulement du concours

Le concours est ouvert à compter du **2 Avril 2024 et jusqu'au 30 juin 2024 minuit**. La remise des prix des catégories jeunes et grand public aura lieu en **octobre 2024 au Salon de l'Habitat** de Besançon, au stand du SMSCoT.

4- Modalités de participation

Le concours se divise en deux catégories :

- Catégorie jeunes : ouvert aux jeunes de moins 18 ans
- Catégorie grand public, photographes amateurs/professionnels : ouvert aux adultes à partir de 18 ans, vivant et/ou travaillant sur le territoire,

Chaque participant propose une photographie sur support numérique au format JPEG à envoyer au Syndicat Mixte du SCoT à l'adresse suivante : smscot@grandbesancon.fr.

Ne seront pas retenues :

- Les photographies retouchées numériquement, non réalistes et dont le style s'éloigne de la pratique de la photographie (ex : effet fusain, effet aquarelle...),
- Les photographies ne respectant pas le thème du concours,
- Les photographies issues d'internet,
- Les photographies transmises après la date limite

Le dossier de participation complet devra être envoyé numériquement à l'adresse suivante : smscot@grandbesancon.fr ou exceptionnellement par voie postale à : Syndicat Mixte du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté « concours photos » 4 rue Gabriel Plançon - La City - 25043 Besançon Cedex avant la date du 30 juin 2024 (cachet de la poste faisant foi).

Le dossier comprendra :

- La photo au format JPEG ou un lien de téléchargement afin de télécharger la photo,
- Le bulletin de participation complété et signé (téléchargeable sur le site <http://www.scot.grandbesancon.fr/2024/02/06/concours-photo-2024/>)
- Un texte au format Word comprenant la catégorie concourue, le titre de photo, son lieu de prise de vue, une explication en quoi cette dernière répond au petit habitat collectif (téléchargeable sur le site <http://www.scot.grandbesancon.fr/2024/02/06/concours-photo-2024/>) – 10 lignes maximum,

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au Syndicat Mixte du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté (tél : 03 81 87 89 29 ou par mail à smscot@grandbesancon.fr). Les dossiers déposés dans le cadre de ce concours resteront la propriété du SMCOT, aucun dossier ne sera retourné. Après clôture des candidatures, la liste des participants, par catégorie, sera publiée sur le site internet du SMSCoT.

5- Vote et critères de sélection

Une première sélection sera faite par les élus de la commission transversale du SMSCoT.

Le public aura ensuite la possibilité de voter sur les réseaux sociaux (« Besançon j'aime ma Ville », « Besançon j'aime mes villages alentour », « SCoT BCFC ») afin de sélectionner les photographies retenues des candidats pour chaque catégorie. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls, les noms des auteurs des clichés seront connus par le SCoT Besançon Cœur Franche-Comté chargé de réceptionner les œuvres.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Les clichés sélectionnés ainsi que les primés seront rendus publiques par tous les moyens à la convenance de l'organisateur et accessible à tous les candidats.

6- Prix et récompenses.

Le concours est doté de lots. Les récompenses seront attribuées aux 5 premiers lauréats des catégories jeunes et grands publics, lors d'une cérémonie de remise des prix au Salon de l'Habitat 2024. Une entrée gratuite sera envoyée aux lauréats. Un prix des élus sera attribué à la photo qui aura retenu le plus de voix auprès des élus du SMSCoT par sa pertinence au regard du projet du SCoT sur la thématique de l'habitat – Le projet est consultable ici :

<http://www.scot.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/2023/11/SCoT-PAS-r%C3%A9dig%C3%A9-version-novembre-2023.pdf>

Nous donnons rendez-vous aux lauréats du concours au Salon de l'Habitat à Besançon du 18 au 20 octobre 2024 pour recevoir leur prix au stand du SCoT (plus d'infos à venir). **Grille de prix complète à venir...**